

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **LYON**



3780254

Dénomination : TRANSPORTS P. FATTON

n° de gestion : 1956B00846

n° d'identification : 956 508 469

n° de dépôt : A2010/008772

Date du dépôt : 19/04/2010

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
ordinaire

TRANSPORTS P. FATTON

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 1.798.300 Euros
Siège social : 3 allée des Droits de l'Homme - BP 102 - 69672 BRON CEDEX
956 508 469 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2009

L'an Deux Mille Neuf,
Le 30 Juin,
A 9 Heures 30,

Les actionnaires de la société TRANSPORTS P. FATTON, Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.798.300 Euros, divisé en 17.983 actions de 100 Euros chacune, dont le siège est 3 allée des Droits de l'Homme - BP 102, 69672 BRON CEDEX, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au Cabinet LAMY LEXEL Avocats Associes sis 91 Cours Lafayette 69006 LYON, sur convocation faite par le Directoire selon lettre simple adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre FATTON, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Sylvain FATTON et Monsieur Guillaume FATTON, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Vincent FULCHIRON est désigné comme secrétaire.

Le Cabinet CA CONSULTANTS ET AUDITEURS ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, assiste à la réunion.

Le Cabinet ORIAL, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, assiste à la réunion.

Le Comité d'Entreprise est représentée par

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions sur les 17.983 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- les copies et avis de réception des lettres de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 Décembre 2008,
- les comptes consolidés,
- le rapport de gestion du Directoire,
- le rapport de gestion du groupe,
- le rapport du Conseil de surveillance,
- les rapports des Commissaires aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ... /...
- Renouvellement du mandat du Co-Commissaire aux Comptes titulaire,
- Nomination d'un Co-Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement du précédent dont le mandat arrive à expiration,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et les comptes consolidés, le rapport de gestion du Directoire et le rapport de gestion du groupe, ainsi que le rapport du Conseil de surveillance.

Puis le Président donne lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DEBUT DE L'EXTRAIT .../...

CINQUIEME RESOLUTION

Les mandats du **Cabinet CA CONSULTANTS ET AUDITEURS ASSOCIES**, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de **Monsieur Guy MICHALON**, Co-Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, l'Assemblée Générale décide :

- de renouveler le mandat du Cabinet CA CONSULTANTS ET AUDITEURS ASSOCIES, Co-Commissaire aux Comptes titulaire,

- et de nommer Monsieur Olivier EMONARD, domicilié La Chaufferie - 555 Chemin du Bois - 69140 RILLIEUX LA PAPE, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant,

Pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes clos le **31 Décembre 2014**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

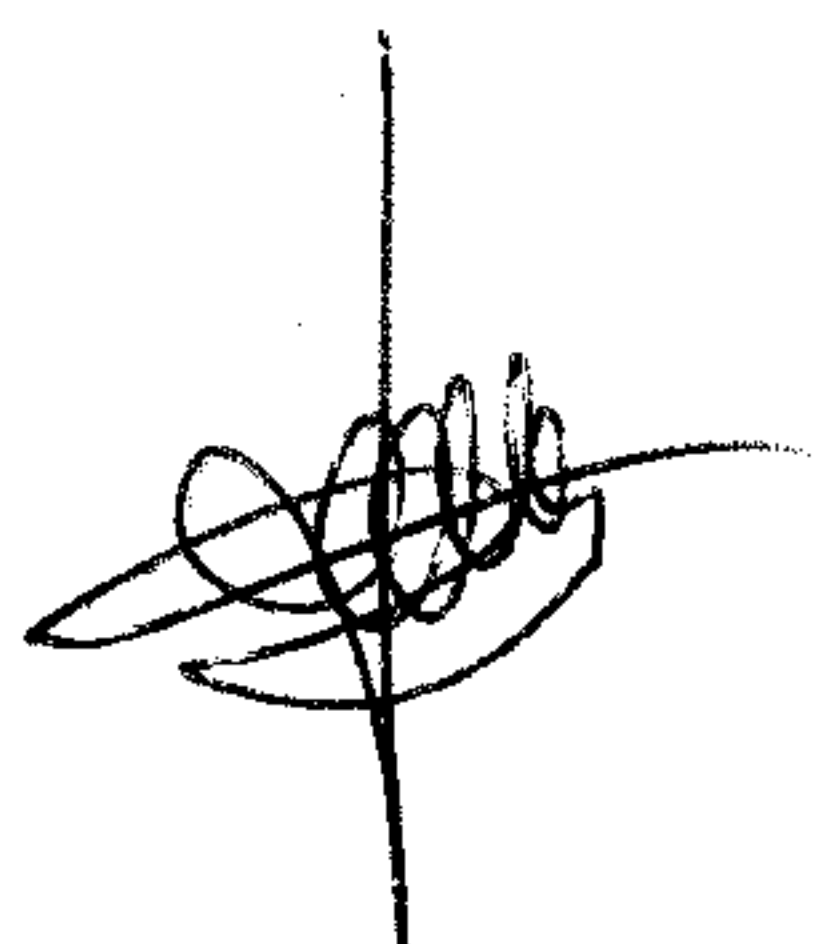
FIN DE L'EXTRAIT

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président du Conseil de Surveillance.

Pour Copie Certifiée Conforme

**Le Président
Pierre FATTON**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. FATTON', written over a vertical line.